



ROYAUME DE BELGIQUE - PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE MOUSCRON

VILLE DE COMINES-WARNETON

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL COMMUNAL DU 16.12.2013.**

PRESENTS :

M. Gilbert DELEU, Bourgmestre-Président;
Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, M. Freddy BAELEN, Mme Chantal BERTOUILLE, MM. Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins ;
MM. Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Mme Alice LEEUWERCK, MM. Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Mme Carine HEYTE-STAMPER, MM. Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mmes Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, M. Eric DEVOS, Mme Charlotte GRUSON, MM. Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, Mmes Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux ;
M. Cédric VANYSACKER, Directeur Général, Secrétaire.

Monsieur André GOBEYN, Conseiller Communal, est excusé.

Le Conseil Communal se réunit au lieu ordinaire de ses séances.

La séance est ouverte à 20.20 heures sous la présidence de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, suite à la convocation écrite par le Collège Echevinal en date du 06.12.2013.

Le tirage au sort qui doit déterminer l'ordre des votes donne le résultat suivant :

P.S.-ECOLO – M.R. – ACTION

Avant d'examiner l'ordre du jour proprement dit, à la demande de Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Nelson MANDELA, ancien Président de l'Afrique du Sud, décédé la semaine dernière.

1^{er} objet : Approbation du P.V. de la séance du Conseil Communal du 18.11.2013.

A l'unanimité, le Conseil approuve le P.V. de la séance du Conseil Communal du 18.11.2013 tel qu'il a été rédigé par le Secrétaire.

Le P.V. de la séance du Conseil Communal du 18.11.2013 sera inséré dans le registre aux délibérations du Conseil Communal.

2^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement sur le parking de la rue des Déportés à 7780 Comines-Warneton pour ambulances/véhicules de secours. Arrêt.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président, qui précise que l'emplacement envisagé est situé à proximité du lieu de résidence d'un ambulancier, et en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

3^e objet : Règlement complémentaire de police relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personne à mobilité réduite à 7780 Comines-Warneton dans l'avenue du Canal sur le premier emplacement du parking à l'opposé des habitations. Arrêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur la dangerosité point de vue sécurité routière des sorties du magasin Colruyt situé dans la chaussée de Wervicq à Comines et estime qu'il serait judicieux de modifier l'ordre des stationnements de la chaussée de Wervicq afin d'améliorer la fluidité du trafic routier.

Monsieur le Président précise que la voirie en question est une voirie régionale, ce qui signifie que l'accord quant à d'éventuelles modifications en matière de stationnement doit être avalisé par les services de la Direction des Routes de Mons et que les éventuelles modifications doivent être concertées avec les responsables de l'enseigne susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de marquer son accord sur cette proposition.

Une note de service sera transmise, pour suites voulues, au service Mobilité et auprès des services de la Police Locale.

4^e objet : C.P.A.S.. Modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2013. Approbation. Décision.

Le Conseil examine les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2013 du C.P.A.S., arrêtées par le Conseil de l'Action Sociale lors de sa séance du 19 novembre 2013 et synthétisées comme suit :

Service ordinaire – recettes

Par rapport à la modification budgétaire précédente, il est constaté une augmentation globale des recettes de l'ordre de 34.107,26 €uros, dont 25.457,26 €uros de recettes supplémentaires au niveau des exercices antérieurs.

Il n'est pas demandé de modifier l'intervention communale 2013, de l'ordre de 2.871.075,96 €uros.

Service ordinaire - dépenses

Au niveau des dépenses ordinaires, pas moins de 89 articles budgétaires sont revus, soit à la hausse, soit à la baisse. L'augmentation des dépenses, de l'ordre de 116.980,92 €uros est compensée en partie par une baisse, d'un montant total de 82.873,66 €uros, d'autres postes de dépenses, ce qui rétablit l'équilibre budgétaire au montant « recettes/dépenses » général de 13.464.227,81 €uros.

Toujours au niveau des dépenses ordinaires, il s'agit de petites adaptations de fin d'exercice, pour éviter, sans doute, tout dépassement de crédits et présenter un compte budgétaire le plus cohérent possible, à l'instar de ce qui se pratique au niveau communal. Dans son rapport du 5 novembre 2013, la Commission budgétaire stipule d'ailleurs que tous

les crédits ont été revus sur base de la situation actuelle et toutes les adaptations en conséquence ont été apportées.

Service extraordinaire

Outre plusieurs adaptations liées aux projets extraordinaires en cours, deux projets extraordinaires de 2013 ont été supprimés, celui portant le n°20130010, d'un montant de 150.000 €uros, relatif à l'achat d'un bâtiment et celui portant le n°20130037, d'un montant de 55.000 €uros, relatif aux travaux à la maison sise Place Saint-Martin à Bas-Warneton

Il a aussi été procédé à un changement de mode de financement pour les travaux de rénovation de la MR de Comines (projet n°20110030), compte tenu d'un subside complémentaire accordé, d'un montant de 1.888.150 €uros. L'emprunt à contracter, à charge du C.P.A.S., a été réduit de cette somme.

A l'issue de cette modification budgétaire n°2, la balance recettes/dépenses du budget ordinaire de l'exercice 2013 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 13.464.227,81 €

Total des dépenses : 13.464.227,81 €.

Compte tenu de cette modification budgétaire n°2, la balance recettes/dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 2013 du C.P.A.S. s'établit comme suit :

Total des recettes : 8.846.939,24 €

Total des dépenses : 8.107.163,16 €

Excédent : 739.776,08 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 18 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQSUIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT, et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK, Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les modifications budgétaires ordinaire n°2 et extraordinaire n°2 de l'exercice 2013 votées par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 19.11.2013.

Chaque exemplaire des résolutions du Conseil de l'Action Sociale du 19.11.2013, revêtu de la mention approbative du Conseil Communal en sa séance du 16.12.2013, sera transmis à Monsieur le Président du Centre Public d'Action Sociale, pour toutes suites voulues.

5^e objet : Centre Public d'Action Sociale. Procès-verbal de la réunion de concertation « Commune-C.P.A.S. » du 15.10.2013. Communication.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

6^e objet : C.P.A.S.. Budgets ordinaire et extraordinaire pour 2014. Approbation. Décision.

Monsieur le Président invite Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., à présenter les projets de budgets ordinaire et extraordinaire 2014 votés par le Conseil de l'Action Sociale en sa séance du 19.11.2013.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., intervient comme suit :

« **Note de politique générale.**

La note de politique générale du Centre Public d'Action Sociale répond à différentes dispositions légales, elle constitue une annexe obligatoire au budget du C.P.A.S..

Cet impératif légal est amplifié par la nécessité de démontrer que le C.P.A.S. prône un service de qualité, tout en s'inscrivant dans la politique de la Ville de Comines-Warneton.

Vous trouverez dans le présent document des dossiers qui ont marqué l'année 2013 ainsi que des projets qui devraient se concrétiser en 2014.

Un préalable est réservé cette année à la réforme des grades légaux qui vise notamment la mise en œuvre des nouvelles missions des grades légaux (Directeur général – ex-secrétaire et Directeur financier – ex-receveur) et la mise en place de certains nouveaux outils de gestion comme le contrat d'objectifs ou le comité de direction.

Ainsi, dorénavant, le Directeur général se voit confier la direction générale des services et le Directeur financier un rôle d'inspecteur des finances locales, gardien de la légalité financière et de la logique économique de l'administration.

Quant aux nouveaux outils de gouvernance, on peut citer la lettre de mission, le contrat d'objectifs, le comité de direction, le contrôle interne et les possibilités de synergie dont notamment la possibilité de recourir à un Directeur financier commun pour les communes de moins de 20.000 habitants.

La note de politique 2014 de notre Centre faisant près de 130 pages, nous passerons en revue les éléments marquants de celle-ci :

Concernant la matière sociale :

Le nombre de personnes introduisant une demande de revenu d'intégration sociale (R.I.S.) au C.P.A.S. suite à une sanction ou une exclusion de l'ONEM continue à évoluer.

Alors que notre dernière note de politique générale faisait transparaître une légère diminution entre juillet 2011 et juillet 2012, ça n'était que pour mieux rebondir à la hausse en juillet 2013.

Toujours en juillet 2013, on peut observer un chiffre interpellant, à savoir que le nombre de sanctionnés chômage représente 64% du nombre total d'ayant droit au RIS!

Cette politique a des conséquences directes sur l'administration et les finances du CPAS. L'accroissement des demandes implique un travail social et administratif supplémentaire, que l'aide soit refusée ou octroyée.

Soulignons également que les pouvoirs locaux doivent décaisser sur fonds propres 50 % des sommes allouées aux personnes concernées.

Le C.P.A.S. a pour mission de réinsérer les ayants droit sur le plan socioprofessionnel. Mais que peut proposer un C.P.A.S. comme démarche à une personne qui se retrouve dans ses rangs pour une durée de quelques semaines ?

Une augmentation encore plus significative est à craindre au 1^{er} janvier 2015 suite aux modifications dans le régime d'octroi des allocations de chômage, la situation ne va donc pas en s'arrangeant.

Notre Centre prône également une meilleure offre au niveau des logements d'urgence. En effet, grâce aux subsides octroyés par la Loterie Nationale, nous commencerons la rénovation d'un 2^{ème} logement en 2014. Cette rénovation se fera en étroite collaboration avec les stagiaires de notre service insertion. Nous avons également introduit un 3^{ème} dossier appel à projet auprès du Ministre de l'Intégration Sociale. Nous devrions avoir des nouvelles en 2014.

Concernant notre service de repas à domicile.

La livraison des repas à domicile s'effectue dans toute l'entité de Comines-Warneton à l'initiative du C.P.A.S. depuis le 1^{er} mars 1979.

Les repas sont préparés au Home Paul Demade à Comines et distribués, par l'intermédiaire de trois véhicules équipés spécialement, tous les jours calendrier.

Notre service de distribution s'inscrit dans un programme de coordination de soins et de maintien à domicile.

La demande de distribution de repas à domicile est principalement fondée pour les raisons suivantes :

-Retour d'hospitalisation ; période de convalescence ; prescription d'un nouveau régime ;

-Handicap physique permanent ou temporaire ;

-Manque d'autonomie ou de famille pour faire les courses ;

-A la demande du service social du C.P.A.S. pour des usagers « qui se laissent aller » ou n'ont plus d'hygiène de vie alimentaire.

Nous constatons, déjà l'année passée, une diminution des repas (moins de 110 repas par jour). La moyenne continue de chuter pour atteindre, parfois péniblement, les 80 repas par jour pour certains mois. Nous sommes donc passés à une tournée avec deux véhicules qui a permis d'optimiser le transport.

Depuis juillet 2013, cette moyenne dépasse à nouveau les 80 repas par jour. Une publicité dans le Vivre à Comines a été faite en novembre 2013 afin de maintenir le nombre de repas, voire de l'augmenter. Des triptyques ont été distribués au sein des guichets de l'hôtel de Ville et lors des réunions « Cafés Alzheimer ».

Concernant notre service de repassage La Boîte à Bulles

Actif depuis février 2009 en Titres-Services, le service de repassage est ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00. Malgré un flux de clients assez importants, +/- 200 par mois, le service n'arrive pas à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes.

De plus, en 2014, nous devons faire face à une nouvelle augmentation des titres-services qui atteindra alors 9 euros, tandis que leur déductibilité fiscale a été réduite.

Passons maintenant au chapitre des Maisons de repos et plus particulièrement des travaux de rénovation/extension/construction :

Le profil socio-démographique nous éclaire sur la problématique démographique et sociale de Comines-Warneton. On constate en effet un écart énorme entre les 35 % d'équipement de notre entité à l'heure actuelle et les 23,73 % en 2025. Les besoins en infrastructures d'accueil et services pour personnes âgées ne vont donc cesser de croître.

Le C.P.A.S. a terminé la rénovation du Site La Châtellenie, la réception définitive des travaux a été notifiée par le Conseil de l'Action Sociale le 22 octobre dernier.

L'ouverture des soumissions vient d'avoir lieu pour les travaux du Home Paul Demade, l'attribution devrait avoir lieu en janvier 2014. Les travaux devraient donc commencer prochainement. Il s'agira de construire une extension et de rénover le bâtiment existant.

Au niveau du projet du Sacré Cœur à Ploegsteert, le permis d'urbanisme est en cours de préparation, un dossier est introduit auprès du S.P.W. pour obtenir des subsides pour la maison de repos, un second dossier est introduit dans l'ancrage communal 2014-2016 au niveau de la résidence-service. Nous avons déjà obtenu l'accord pour une aide régionale de 650.000 € pour la création de 10 résidences-services.

Un « nouveau » Directeur Financier dès 2014 :

Au niveau du personnel du C.P.A.S., le Conseil de l'Action Sociale a opté pour la synergie avec l'administration communale et nous allons travailler, à partir du 1er janvier 2014, avec un Directeur Financier commun.

Pour terminer, l'intervention communale dans le budget 2014 :

Cette année, l'intervention communale n'a pas augmenté. Soulignons que c'est le cas depuis 2011.

Ceci grâce à divers efforts faits notamment :

- au niveau des frais de fonctionnement : continuité dans le travail des marchés publics, suivi des consommations, conscientisation des budgets et du coût du matériel par le personnel ;

- au niveau des frais du personnel : non remplacement des arrêts maladies, analyse rigoureuse des charges de travail, régularisation de la continuité des soins jour/nuit ;

- optimisation du financement INAMI avec de très bons chiffres au niveau du taux d'occupation.

Voilà un bref résumé de la note de politique générale 2014, document que vous pouvez retrouver en intégralité sur le site internet de notre C.P.A.S., ceci dans un souci de transparence. ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, fait référence au début de système de sécurité sociale que tente de mettre sur pied aux Etats-Unis d'Amérique le Président Barack OBAMA et émet l'idée d'adopter une motion, élaborée par l'ensemble des partis politiques de Comines-Warneton et adaptée à la situation locale (emploi, commune frontalière, ...), relative au maintien et à la protection du système de sécurité sociale en Belgique, alimenté notamment par des moyens financiers issus de transactions financières.

Monsieur le Président suggère la tenue d'un groupe de travail sur le sujet.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, note une augmentation du nombre de personnes bénéficiant du R.I.S. malgré la présence de zones industrielles et les partenariats avec les entreprises qui peuvent déboucher sur un emploi, déplore un manque d'ambitions en matière de logement et en matière de repas à domicile (diminution du nombre de véhicules à 2 alors que l'on fait face à un vieillissement de la population). Il se montre inquiet quant au non-remplacement des agents en maladie et se montre satisfait de la stabilisation de la dotation communale au C.P.A.S.. Il estime également que le C.P.A.S. a laissé passer une belle occasion d'obtenir des subventions en matière de lits MRS, subventions qui ont été octroyées aux maisons de repos privées.

Monsieur Georges BAELEN, Président du C.P.A.S., précise que le service des repas à domicile est en évolution favorable et que le non-remplacement d'agents en maladie ne concerne pas le domaine des soins. Il précise que le maintien de la dotation communale a été rendu possible notamment par une diminution des charges grâce à un gros travail effectué par la cellule « marchés publics » du C.P.A.S..

Monsieur le Président précise que de gros efforts dans le domaine des maisons sociales ont été consentis, notamment à travers des partenariats C.P.A.S./Ville/LYSCO et qu'en ce qui concerne les travaux d'infrastructures, la maison de repos de Warneton est à présent opérationnelle et que les travaux de la maison de repos de Comines vont débiter dans les prochains mois. Il précise, avec Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, qu'en ce qui concerne la maison de repos de Ploegsteert, un accord de la Ministre Eliane TILLIEUX a été marqué sur l'avant-projet. Il précise ensuite que de nombreuses entreprises privées avaient tenté de se lancer dans les repas à domicile, mais ont abandonné ce créneau. Il précise également qu'en matière de subventions, le rôle du C.P.A.S. n'est pas de concurrencer les maisons de repos privées, les moyens financiers étant totalement différents.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 18 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE et Luc DE GEEST, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK, Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire du C.P.A.S. pour l'exercice 2014.

7^e objet : Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines. Budget pour l'année 2013. Avis.

Conformément aux dispositions du Décret Impérial du 30 décembre 1809 organique des Fabriques d'église et de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes qui réglemente notamment la comptabilité des Fabriques d'Eglise, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en ce qui concerne le contenu du budget de la Fabrique d'Eglise Saint-Chrysole de Comines pour l'année 2013.

Ce budget se présente en équilibre, en recettes et en dépenses, à un montant de 40.073,77 Euros.

Le supplément de la Ville pour les frais ordinaires du culte s'élève à 11.654,82 Euros. Pour rappel, l'intervention communale était de 14.212,55 Euros au budget 2012 et de 11.240,55 Euros au budget 2011.

Chaque exemplaire de ce budget sera revêtu de la mention « Vu et avis favorable du Conseil Communal de Comines-Warneton en séance du 16 décembre 2013 ».

Revêtu de cet avis favorable, le budget susmentionné sera transmis à Monseigneur l'Evêque du Diocèse de Tournai.

8^e objet : Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert. Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013. Avis.

Conformément aux dispositions du Décret Impérial du 30 décembre 1809 organique des Fabriques d'Eglise et à la loi du 04.03.1870 qui réglemente la comptabilité des fabriques d'église, le Conseil décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable en vue de l'approbation, par le Collège du Conseil Provincial, de la résolution du 21 novembre 2013 par laquelle le Conseil de la Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert apporte des modifications à son budget pour l'année 2013.

Il n'est pas demandé de revoir à la hausse le supplément de la Ville pour les frais ordinaires du culte.

Chacun des exemplaires de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise Saints-Pierre et Paul de Ploegsteert sera revêtu de la mention « Vu et avis favorable du Conseil Communal de Comines-Warneton en séance du 16 décembre 2013 » et sera transmis à l'autorité supérieure, pour approbation.

9^e objet : Rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la Ville de Comines-Warneton pour l'année 2012. Communication.

Conformément aux dispositions de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, chaque membre de la présente assemblée a reçu un exemplaire du rapport du Collège des Bourgmestre et Echevins sur l'administration et la situation des affaires de la Ville pour l'année 2012.

Monsieur le Président commente brièvement ce rapport.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite obtenir des renseignements sur la composition et le rôle de la Commission de la Jeunesse.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin ayant notamment la Jeunesse dans ses attributions, et Monsieur le Président précisent que cette commission regroupe des représentants d'associations et d'A.S.B.L. actives en matière de jeunesse (culture, sports, ...) et que des projets sont mis sur pied par cette commission.

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, souhaite obtenir des informations sur la Commission du Jumelage.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin ayant notamment les Jumelages dans ses attributions, précise qu'une nouvelle commission a été mise sur pied, que la candidature de Madame LEEUWERCK a été discutée et retenue par la commission, de même que des représentants d'associations, et que les travaux de la commission reprendront dans le courant du mois de janvier. Elle précise encore que des changements dans la représentation des comités des communes jumelées ont eu lieu et des informations seront données dès le mois de janvier 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de prendre acte de ce rapport.

Ce rapport sera transmis, pour information, conformément à la loi, à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut ainsi qu'à Monsieur le Commissaire d'Arrondissement à Mouscron.

10^e objet : Finances communales. Projets de budgets communaux ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2014. Examen et vote.

Monsieur le Président invite Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, à exposer les projets de budgets ordinaire et extraordinaire pour l'année 2014.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin ayant notamment les Finances dans ses attributions, intervient en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

Avant tout, permettez-moi de remercier le Directeur financier, Mr Régis Dumortier, et le Chef de bureau, Mr Claude Leterme, pour leur disponibilité, leur efficacité, leurs conseils avisés, la connaissance de l'outil et l'aide précieuse apportée à la confection de ces budgets.

Quand je parle de disponibilité, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons reçu le 1er août dernier une circulaire du Ministre Furlan, datée du 23 juillet 2013, nous demandant de rentrer un pré-budget 2014 pour le 1er octobre sous peine de sanctions. C'est donc en un temps record que celui-ci a été réalisé. Qui plus est, le budget définitif ne dépasse que d'un « petit » 250.000 €uros, dû à diverses précisions de montants obtenus après le 1er octobre, notamment la prévision de hausse de la cotisation IEG pour la piscine. Bravo et merci encore.

Comme l'a dit Mr le Président, la Commission des Finances, à laquelle vous étiez toutes et tous invités, a analysé le budget de manière technique et approfondie, chapitre par chapitre, le 3 décembre dernier. Vous en avez reçu d'ailleurs le procès-verbal.

Ce qui en ressort notamment, c'est que nous constatons un boni à l'exercice propre de plus de 970.000 €uros.

Oh, je ne vais pas faire la roue (pas un lendemain de Sainte-Cécile quand même ...) et comme disait si bien ma grand-mère, se vanter et faire pipi sur ses bottines, tout le monde sait le faire.

Je qualifierais ce budget ordinaire de réaliste mais prudent, et à l'extraordinaire, de prévoyant et novateur.

Dans le contexte actuel où il n'est pas un jour qui passe sans que les journaux écrivent ou parlent des difficultés rencontrées par les communes (et je cite notamment le président de l'U.V.C.W., Bourgmestre lui-même, qui dit : « Nous avons sonné le tocsin au budget 2013, nous sonnons le glas pour celui de 2014 »), nous pouvons nous réjouir du budget présenté.

La crise précipite les citoyens vers le CPAS et les nouvelles normes appliquées par l'ONEM aggraveront encore cette situation. Malgré cela, le CPAS n'augmente pas sa dotation, c'est le signe d'une bonne gestion également, mais combien de temps tiendra-t-il ?

Il y a d'autres facteurs qui nous pendent au nez, la réforme des services d'incendie, les pensions des anciens employés communaux, les réformes des barèmes.

Ce boni sera-t-il suffisant pour, dans le futur, absorber tous ces éléments ?

Le budget est de plus en plus strictement encadré par des circulaires ministérielles. Dès lors, les marges de manœuvre deviennent de plus en plus étroites et, de plus, il est exigé au minimum un équilibre à l'exercice proprement dit.

Je reprends succinctement les grandes lignes et les modifications significatives qui ont été développées lors de la commission des finances.

Voici donc les résultats du service ordinaire de ce budget :

	Dépenses	Recettes	boni / mali
Exercice proprement dit	21.440.657,16 €	22.412.460,00 €	Boni de 971.802,84 €
Exercices antérieurs	200.000,00 €	9.726.801,39 €	+ 9.526.801,39 €
Prélèvements	2.000.000,00 €	0,00 €	- 2.000.000,00 €
Total général	23.640.657,16 €	32.139.261,39 €	Boni de 8.498.604,23 €

Par rapport au budget en votre possession, ce résultat diffère d'un peu plus de 40.000 €uros. Il s'agit de la prise en compte tardive d'un supplément de recettes au niveau du produit des centimes additionnels au précompte immobilier.

Je me permets de vous rappeler l'évolution du « Boni-Mali » à l'exercice propre. En 2009, nous avons un mali de 1.773.291,05 €. En 2012, il était encore de 230.059,74 € pour passer au budget de 2014 à un boni de 971.802,84 €.

Une nouveauté par rapport aux budgets précédents, un crédit spécial de recette préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice (page 15). Le calcul du montant à y faire figurer est au choix de la commune et nous avons fait le choix le moins disant, d'utiliser la formule « 3% des dépenses de personnel et de dette (service ordinaire) du budget 2014 », soit une recette estimée de 325.830,68 €.

En cas de demande : (L'autre mode de calcul proposé, basé sur une moyenne obtenue sur 5 exercices successifs en faisant la différence entre le total des dépenses ordinaires budgétisées de l'exercice proprement dit du budget initial approuvé et du compte correspondant approuvé, était pour le moins fantaisiste et laissait apparaître une recette estimée de 2.392.942,58 €.)

La dotation générale du fonds des communes « passe » à 6.648.812,64 €, soit une progression de plus de 258.000 € par rapport au budget précédent.

Comme vous le savez, en matière d'additionnels, nous n'avons pas la maîtrise et ne connaissons jamais les données exactes des montants payés par nos concitoyens.

La recette découlant des centimes additionnels au précompte immobilier enregistre une progression de plus de 266.000 € pour s'établir à 4.910.118,67 €.

La recette découlant de l'impôt des personnes physiques enregistre une progression de plus de 162.000 € pour s'établir à 3.397.300,81 €.

Au niveau des dépenses ordinaires, afin de permettre un financement quasi intégral des nouveaux projets extraordinaires 2014, non plus par le recours systématique à l'emprunt mais, comme le préconise la Tutelle, par utilisation du fonds de réserve extraordinaire, il est proposé, à l'article 06001/955-01 (page 24), de puiser un montant de 2.000.000 € de l'ordinaire pour alimenter ce fonds de réserve extraordinaire, ce qui n'affecte pas le boni à l'exercice proprement dit, mais réduit d'autant le boni général du budget ordinaire 2014.

Cette façon de procéder nous permet de respecter la nouvelle règle dite de balise d'investissements. En effet, en matière d'investissements (exercice propre + exercices antérieurs), il convient de limiter le montant des prêts pour la Commune et les entités consolidées à 165 €/habitant/an pour les communes en déficit à l'exercice propre et à 180 €/habitant/an pour les communes à l'équilibre à l'exercice propre. Nous obtenons 152,88 € par habitant.

En ce qui concerne la dotation de la Commune pour la Zone de Police, selon les instructions budgétaires, elle ne peut être qu'au maximum celle de 2013, majorée d'un pourcent, soit 1.622.793,53 €. Mr le Directeur financier, avait confectionné le budget de la zone sans connaître cette donnée et il est quasiment parvenu à ce résultat.

Vous avez pu remarquer également que la cotisation à verser à l'I.E.G. pour le fonctionnement de la piscine passera de 250.000 € à 450.000 €. Celle-ci est essentiellement due à une politique d'investissement réfléchie qui amène à l'achat d'un terrain situé rue de la Procession afin d'y bâtir une annexe. Celle-ci abritera une installation de ventilation et de récupération de chaleur. Des travaux importants sont également prévus aux plafonds et à l'éclairage de l'infrastructure.

La subvention communale de fonctionnement au C.P.A.S. n'augmentera pas. Elle est même revue à la baisse, de l'ordre de 879,38 €, pour se fixer à 2.870.196,58 €.

Pour votre information, les dotations au C.P.A.S. et à la Zone de Police constituent près de 21 % des dépenses de la Commune (exercice propre).

Au total de l'exercice propre, les dépenses de la Commune se partagent comme suit : dépenses de personnel : 43,30%, dépenses de fonctionnement : 15,20 %, dépenses de transfert : 34,14 % et dépenses de dette : 7,36 %.

Un changement encore pour ce budget, au niveau de la collecte des immondices. IPALLE nous demande de prévoir non plus 2 types de cotisation mais bien trois : une pour le traitement UVE de l'ordure ménagère (incinération) : 14,89 €/hab, une pour la gestion du parc à conteneurs : 15,50 €/hab, (pour info, les personnes venant de Messines payent la somme de 75 €/an) et une nouvelle cotisation pour la collecte des ordures ménagères : 13,67 €/hab. En effet, ce sera désormais Ipalle qui organisera la collecte des immondices. Nous avons créé dès lors un article budgétaire ad hoc au 87601/43501 pour un montant de 247.000 €uros et réduit à 60.000 €uros l'article budgétaire 87601/125448 intitulé « frais de fonctionnement pour le service d'enlèvement des immondices ».

Service extraordinaire :

Tout d'abord, il faudrait tenir compte d'un projet extraordinaire de toute dernière minute à la demande de Mme Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin, qui n'a pas encore été incorporé au projet de budget extraordinaire. Celui-ci est relatif à la numérisation des actes d'Etat Civil. Le prix estimé du marché avoisine les 50.000 €uros pour la numérisation de l'ensemble des registres de naissance, mariage, décès, divorces de Comines, Houthem, Bas-Warneton, Warneton et Ploegsteert, pour la période de 1940 à 2013. Bien entendu, pour les années suivantes, il faudra également prévoir la mise à jour annuelle. Cette dépense sera couverte par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et n'affecte pas le résultat global du budget extraordinaire.

Veillez également tenir compte d'une ultime modification à apporter à l'annexe au tableau de synthèse - adaptations au budget extraordinaire 2013 (page 7). Il avait notamment été prévu d'annuler 8 recettes d'emprunts à contracter en 2013 et de les prévoir à nouveau en 2014 dans le cadre du processus de reconstitution de la trésorerie ordinaire préfinançant l'extraordinaire. Or, sur la demande expresse du Directeur financier, lors de sa séance du 9 courant, le Collège Echevinal a décidé de contracter ces 8 emprunts encore en 2013. Il y a donc lieu de tenir compte de cette décision récente et d'adapter en ce sens le tableau de synthèse et son annexe du service extraordinaire, pour coller à la réalité.

Ceci étant dit, l'avant-projet de budget extraordinaire 2014 se veut la traduction, en chiffres estimés, de divers projets subsidiés ou non. Par soucis de clarté, nous avons tenté de cerner l'objet par l'inscription la plus détaillée possible au niveau du nom de projet et du libellé des articles budgétaires concernés. Vous y verrez d'ailleurs les nouveaux projets proposés lors du conseil communal du 9 septembre dernier et notamment, la rénovation de l'église de Ploegsteert, la rénovation et l'extension de l'hôtel de ville de Warneton et, parmi d'autres, les travaux à effectuer dans le cadre de l'étude sur les inondations, etc....

Nous attirons votre attention sur l'importance des 37 projets extraordinaires 2014 (38 avec celui lié à la numérisation des actes d'Etat Civil) - et des moyens de financement y afférents (prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire, emprunts communaux ou régionaux et subsides) - qui se trouvent aux pages 64 et 65 du projet de budget extraordinaire 2014 :

Total des prévisions de dépenses extraordinaires 2014	Total des recettes prévues par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire	Total des recettes prévues par emprunts	Total des recettes provenant de subsides
5.927.323,13 €uros	2.425.989,00 €uros	1.754.234,13 €uros	1.747.100,00 €uros

Tous les projets extraordinaires de 2014 seront financés par prélèvements sur le fonds de réserve extraordinaire. Seul le projet extraordinaire portant le numéro 20140018 « Honoraires et travaux de rénovation de la Maison des Jeunes et de la Culture », contiendra un emprunt à contracter à charge de la Commune. Il est structuré comme suit :

Dépense estimée : 1.500.000 € ;

Recette (emprunt à contracter à charge de la Commune) : 900.000 € ;

Recette (emprunt à contracter à charge de la Fédération Wallonie-Bruxelles) : 600.000 €.

Le projet de budget extraordinaire 2014 reprend aussi tous les postes budgétaires liés aux projets extraordinaires des exercices précédents non encore clôturés, notamment au niveau de la reconstitution de la trésorerie ordinaire par les emprunts encore à contracter.

Le projet de budget extraordinaire 2014 présente, en récapitulation, les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	boni / mali
Exercice propre	8.285.923,13 €	6.685.373,23 €	- 1.600.549,90 €
Exercices antérieurs	45.000,00 €	687.073,90 €	+ 642.073,90 €
Prélèvements	0,00 €	2.771.849,00 €	+ 2.771.849,00 €
Total général	8.330.923,13 €	10.144.296,13 €	+ 1.813.373,00 €

Merci de m'avoir écouté. ».

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, estime qu'il y a lieu de mener une lutte cohérente contre les inondations et évoque la problématique des inondations le long de la Douve à Warneton. Il précise également qu'il émet des réserves sur des projets envisagés sur certains chemins et le peu d'ambition pour la mise en évidence de la société d'histoire de Comines-Warneton et de sa région et émet des craintes quant à des suppressions d'emplois ou à des non-renouvellements de contrat. Il conclut en précisant que Monsieur Frank EFESOTTI et lui-même s'abstiendront sur les projets de budgets.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise que la création d'un bassin d'orage pour la Douve au Nord de la RN58A a tout récemment été votée par la Province de Hainaut. Monsieur le Président précise à cet égard que l'avis des services de l'Intercommunale IPALLE sera sollicité sur ce point.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, intervient comme suit :

- en ce qui concerne le service ordinaire, il estime que les frais de fonctionnement sont en augmentation, notamment en ce qui concerne les quotes-parts « piscine », que les recettes prévues à l'impôt des personnes physiques (IPP) sont en augmentation malgré le maintien du taux et la proposition du groupe MR de baisser ce taux. Il estime que les frais relatifs aux véhicules communaux sont énormes et exigent la tenue d'un audit interne et une meilleure gestion de la flotte. Il s'étonne également de l'augmentation importante des recettes de loyers ;

Monsieur Luc DE GEEST, Echevin, quitte la séance.

- en ce qui concerne le service extraordinaire, il estime que celui-ci présente peu de grands nouveaux projets. Il s'interroge sur la création d'emplois suite à l'ouverture du Centre d'Interprétation Plugstreet 14-18 et pointe le manque de moyens prévus pour la Société d'Histoire de Comines-Warneton et de sa région au vu de ses besoins. Il pointe également la diminution sensible du taux de fréquentation de l'école communale et le manque de moyens donnés aux écoles et s'interroge sur la poursuite du projet « G.I.E. Biométhà ».

Madame Alice LEEUWERCK, Conseillère Communale, s'interroge sur la création d'un site unique neuf pour l'enseignement communal.

Monsieur le Président précise qu'un projet pour la Société d'Histoire pourrait être introduit, courant 2014, dans le cadre d'un « projet de territoire » lancé au niveau de la Wallonie Picarde qui pourrait bénéficier de subventions européennes FEDER. Il précise ensuite que les infrastructures des différentes implantations de l'école communale ont été partout renouvelées et améliorées et qu'il est plus judicieux de conserver les différents sites d'implantation à travers l'entité.

Monsieur José RYCKEBOSCH, Conseiller Communal, précise que le projet « G.I.E. Biométhà » a été abandonné et que les expériences menées dans certaines régions n'ont pas été concluantes.

Madame Claudine BOUCHARD, Conseillère Communale, précise que la qualité des cours donnés par le corps enseignant est à distinguer des infrastructures dans lesquelles les cours se donnent et que des améliorations des conditions matérielles ont été effectuées dans l'enseignement communal.

Monsieur Stéphane DEJONGHE, Conseiller Communal, signale que le bâtiment abritant la piscine date des années 1970 et est très énergivore et que des projets permettant d'économiser de l'énergie sont en cours. Il précise que la piscine accueille des centaines de milliers de personnes (dont de nombreux enfants) et que des communes qui n'ont pas de piscine à gérer et à faire fonctionner sur leur territoire peuvent se permettre de baisser certains impôts.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précise qu'une subvention traitement à destination de la Régie Foncière a été prévue au budget communal afin de prendre en charge le traitement des agents engagés par la Régie. Il précise qu'à l'heure actuelle, 1,5 équivalent temps plein a été engagé et que des collaborations sont menées avec d'autres organismes actifs en matière de tourisme. En ce qui concerne l'augmentation des frais de la Ville dans la gestion de la piscine, il précise que l'intervention communale compense le fait que plus aucun terrain industriel n'est à vendre à l'heure actuelle sur l'entité. Il estime également que des véhicules d'occasion semblent à ce jour la solution la plus adaptée au service technique communal. Il précise enfin que de nouveaux appartements ont été construits à Houthem, ce qui génère des rentrées financières, et que les projets doivent être financés à un moment donné.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 15 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN et Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, 2 abstentions, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, et 6 voix contre, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK, Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver les budgets ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2014.

11^e objet : Finances communales. Répartition des subsides pour l'année 2014. Décision.

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la répartition des subsides 2014 en faveur des divers groupements et associations de l'entité, telle que figurant au projet de budget communal ordinaire de 2014.

Monsieur le Président précise que lors de sa séance du 03.12.2013, la Commission Communale des Finances a examiné en détail le projet de répartition des subsides communaux 2014 et a marqué un avis favorable sur celui-ci.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, attire l'attention des membres de la présente assemblée sur le travail mené par l'association des scouts de la Lys et les moyens financiers requis, notamment pour la rénovation du bâtiment situé dans la rue du Triangle à Comines.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite obtenir un canevas de répartition de subsides aux associations sportives.

Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Echevin ayant notamment les Sports dans ses attributions, précise que les subventions aux associations sportives sont examinées et proposées par la Commission des Sports notamment sur base du nombre d'affiliés au club et au nombre d'équipes prenant part à des compétitions.

Monsieur le Président précise qu'un budget estimatif et des compléments d'informations sur la destination du bâtiment des scouts de la Lys ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, par 17 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Messieurs Freddy BAELEN, Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Vincent BATAILLE, Philippe MOUTON, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Charlotte GRUSON, Messieurs Frank EFESOTTI, Patrick DOMICENT et Madame Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 6 abstentions, celles de Madame Chantal BERTOUILLE, Echevin, Monsieur Didier SOETE, Mesdames Alice LEEUWERCK, Myriam LIPPINOIS, Monsieur Eric DEVOS et Madame Fabienne COPPIN, Conseillers Communaux, d'approuver la répartition des subsides pour l'année 2014 telle que proposée.

12^e objet : Budget extraordinaire 2014. Fournitures diverses et travaux relevant du service extraordinaire couverts par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Fixation du mode de passation des marchés et des critères de sélection. Approbation des cahiers des charges-type. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

13^e objet : Intercommunale IFIGA. Assemblée générale du 17.12.2013. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

14^e objet : Intercommunale IMIO. Assemblée générale du 17.12.2013. Approbation des points inscrits à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

15^e objet : Intercommunale IPALLE. Assemblée générale du 18.12.2013. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

16^e objet : Intercommunale I.E.G.. Assemblée générale ordinaire du 30.12.2013. Approbation du point inscrit à l'ordre du jour. Décision.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, souhaite savoir si les terrains achetés dans le zoning de Comines par la S.P.R.L. N. BRAEM comprennent les terrains inondables et marécageux et si ces terrains serviront de « zone tampon ». Il souhaite également savoir si une telle « zone tampon », notamment avec les riverains, est prévue au zoning des 4 Rois et si des expropriations sont prévues en ce sens.

Monsieur le Président et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, précisent que les terrains de Comines ont dû être achetés par la S.P.R.L. N. BRAEM et que les terrains auxquels il est fait référence serviront de « zone-tampon » et qu'en ce qui concerne le zoning des 4 Rois à Warneton, une étude est en cours de réalisation par un bureau d'études et qu'il a été suggéré de laisser la zone dans son état actuel et qu'aucune expropriation n'aurait lieu dans le sens des bruits que l'on fait circuler.

Monsieur Didier SOETE, Conseiller Communal, souhaite savoir si l'acte authentique de vente des parcelles situées à Comines a déjà été signé et connaître l'état d'avancement de l'exécution du jugement rendu à l'encontre de la S.P.R.L. N. BRAEM.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin et animateur économique auprès de l'Intercommunale I.E.G., précise qu'il se renseignera sur cette question et Monsieur le Président précise que la question de l'exécution du jugement susvisé revient à la Police de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour, celles de Monsieur Gilbert DELEU, Bourgmestre, Madame Marie-Eve DESBUQUOIT, Monsieur Freddy BAELEN, Madame Chantal BERTOUILLE, et Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevins, Messieurs Didier SOETE, Francis GAQUIERE, José RYCKEBOSCH, Madame Alice LEEUWERCK, Monsieur Vincent BATAILLE, Madame Carine HEYTE-STAMPER, Messieurs Stéphane DEJONGHE, David KYRIAKIDIS, Mesdames Myriam LIPPINOIS, Jeannette CATTEAU-DUGARDIN, Marion HOF, Monsieur Eric DEVOS, Madame Charlotte GRUSON, Monsieur Patrick DOMICENT, Mesdames Fabienne COPPIN et Claudine BOUCHARD, Conseillers Communaux, et 2 voix contre, celles de Messieurs Philippe MOUTON et Frank EFESOTTI, Conseillers Communaux, le Conseil prend la résolution suivante :

Voir annexe.

17^e objet : Achat commun d'électricité pour les Communes, les C.P.A.S., Zones de Police, Régies Communales Autonomes et Fabrique d'Eglise. Marché public de fournitures. Période 2015-2017. Cahier spécial des charges et avis de marché. Approbation. Délégation à EANDIS. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

18^e objet : Achat commun de gaz pour les Communes, les C.P.A.S., Zones de Police, Régies Communales Autonomes et Fabrique d'Eglise. Marché public de fournitures. Période 2015/2017. Cahier spécial des charges et avis de marché. Approbation. Délégation à EANDIS. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

19^e objet : Urbanisme. Demande de permis d'urbanisme n°7221 au nom de la N.V. Woningbureau Paul HUYZENTRUYT, représentée par Monsieur Stephan HUYZENTRUYT Grote Heerweg, 2 à 8791 Beveren-Leie. Création d'une nouvelle voirie dans un lotissement de 44 lots situé Chaussée de la Garde-Dieu à 7784 Comines-Warneton. Ouverture de voirie. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

20^e objet : Programme Communal de Développement Rural. Acquisition et aménagement des prairies du Bizet. Parcelles D 428A, 429B, 432K et D427A. Indemnités locatives. Promesse d'accord locatif et convention d'accord locatif. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

21^e objet : Programme Communal de Développement Rural. Acquisition et aménagement des prairies du Bizet. Parcelle D 426 D. Indemnités locatives. Promesse d'accord locatif et convention d'accord locatif. Approbation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

22^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Comines Contact Culture. Convention de mise à disposition de personnel communal. Prolongation. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, signale un problème de distribution dans le mensuel « Vivre à Comines-Warneton » dans le sens où certains habitants le recevraient dans leur boîte aux lettres après la tenue de(s) l'activité(s) mentionnée(s) dans la brochure.

Monsieur Didier VANDESKELDE, Echevin, et Monsieur le Président évoquent certaines difficultés dans le timing de la distribution et précisent qu'il sera procédé à un examen approfondi de la question en vue d'améliorer la situation.

23^e objet : Personnel communal. A.S.B.L. Centre de Lecture Publique. Convention de mise à disposition de personnel communal. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

24^e objet : Personnel communal. Intercommunale I.E.G.. Convention de mise à disposition de personnel communal. Approbation. Délégation. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

25^e objet : Personnel communal. Octroi d'une allocation de fin d'année pour l'année 2013 au personnel communal. Décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil prend, à l'unanimité, la résolution suivante :

Voir annexe.

Monsieur Didier SOETE Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur le niveau d'eau élevé dans un fossé de la route de Frelinghien, niveau vraisemblablement dû à une obstruction du fossé longeant la voirie.

Monsieur le Président précise qu'une intervention du service technique communal a eu lieu ce jour et que le niveau d'eau de ce fossé a baissé.

Monsieur Philippe MOUTON, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur la situation en matière de stationnement face au terrain de football du F.C. Houthem, l'agriculteur propriétaire du champ riverain acceptant un certain stationnement à cet endroit.

Monsieur le Président précise que le stationnement autorisé est le maximum de ce qui peut être obtenu de la part du riverain.

Monsieur Frank EFESOTTI, Conseiller Communal, attire l'attention des membres du Conseil sur les problèmes de défektivité de l'éclairage public au Godshuis face à l'école.

Monsieur le Président précise que de très nombreux contacts ont déjà été pris par le secrétariat communal avec la Direction des Routes de Mons, gestionnaire de la voirie, et que de nouveaux contacts seront pris en ce sens.

Monsieur Eric DEVOS, Conseiller Communal, propose de verser le montant de son jeton de présence, via un compte à créer, à Monsieur Romuald BAERE, ouvrier communal, qui vient de perdre sa compagne dans un accident de la route.

Monsieur le Président précise que, pour des raisons réglementaires, il ne peut être procédé de la sorte et invite plutôt les membres du Conseil qui le souhaitent à prendre des initiatives individuelles en ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22.50 heures.

Le Secrétaire,

Le Président,

C. VANYSACKER.

G. DELEU.